

UCI TITRE XII : DISCIPLINE ET PROCÉDURES

Chapitre IV : INFRACTIONS

§1 Infractions relatives aux faits de course

Définition

12.4.001 Les infractions relatives aux faits de course sont les infractions répertoriées dans le barèmes des faits de course prévus aux articles ci-dessous :

- 2.12.007 pour le cyclisme sur route;
- 3.10.008 pour le cyclisme sur piste ;
- 4.15.001 pour le mountain bike.

le barème des faits de course applicable aux autres disciplines et annexé au présent Titre.

Les infractions relatives aux faits de course sont exclusivement prononcées par les commissaires. Elles ne sont pas susceptibles d'appel sauf en cas d'amendes supérieures aux montants suivants :

- | | |
|--------------------|--|
| a) Route : | Colonne 1 : amende supérieure à CHF 1'000.
Colonne 2 : amende supérieure à CHF 500.
Colonne 3 : amende supérieure à CHF 200. |
| b) Piste : | Colonne 1 : amende dès CHF 200.
Colonne 2 : amende dès CHF 100. |
| c) Cyclo-cross : | Colonne 1 : amende dès CHF 200.
Colonne 2 : amende dès CHF 100. |
| d) Mountain bike : | Colonne 1 : amende dès CHF 200.
Colonne 2 : amende dès CHF 100. |
| e) Paracyclisme : | Colonne 1 : amende dès CHF 200.
Colonne 2 : amende dès CHF 100. |

Le délai d'appel est de 10 jours à compter de la notification de la décision.

(texte modifié au 11.02.20 ; **12.06.20**)

Fraude technologique

12.4.003 La fraude technologique est une infraction à l'article 1.3.010. sanctionnée disciplinairement.

La fraude technologique peut se matérialiser par:

- a) la présence, dans le cadre ou en marge d'une compétition cycliste, d'une bicyclette qui ne correspond pas aux dispositions de l'article 1.3.010.
- b) L'utilisation par un coureur, dans le cadre ou en marge d'une compétition cycliste, d'une bicyclette qui ne correspond pas aux dispositions de l'article 1.3.010.

Il incombe à chaque coureur et à chaque équipe, ou à toute autre entité que le coureur représente (en particulier les fédérations nationales dans le cadre de courses auxquelles participent les équipes nationales), de s'assurer que toutes leurs bicyclettes soient en tout temps conformes aux dispositions de l'article 1.3.010. Toute présence d'une bicyclette non-conforme aux dispositions de l'article 1.3.010, dans le cadre ou en marge d'une compétition cycliste, constitue une fraude technologique de la part du coureur et de l'équipe, ou de toute autre entité que le coureur représente, que la bicyclette ait été utilisée pendant la compétition ou non.

La fraude technologique est soumise à une prescription absolue de 10 ans à compter du jour de sa commission.

	UCI	UCI	KBWB/RLVB	CYCLING VLAANDEREN/FCWB
Discipline	Francs suisses	Francs suisses	€	€

Cyclo-cross	Championnats du monde Elite Coupe du monde Classe 1	Autres épreuves		
Paracyclisme	Championnats du monde Elite Jeux Olympiques Coupe du monde	Autres épreuves		
Faits de course				
1. Bicyclette				
1.1 Présentation au départ d'une épreuve ou d'une étape avec une bicyclette non conforme	départ refusé	départ refusé	départ refusé	départ refusé
1.2 Utilisation en cours d'épreuve d'une bicyclette non conforme	mise hors compétition ou disqualification	mise hors compétition ou disqualification	mise hors compétition ou disqualification	mise hors compétition ou disqualification
1.3 Utilisation ou présence d'une bicyclette non conforme à l'article 1.3.010 (cf. art. 12.1.013bis)	coureur: disqualification Directeur sportif: disqualification	coureur: disqualification Directeur sportif: disqualification	coureur: disqualification Directeur sportif: disqualification	coureur: disqualification Directeur sportif: disqualification
2. Equipement vestimentaire et casque				
2.1.1 Présentation au départ avec un équipement vestimentaire non conforme (art. 1.3.033)	départ refusé	départ refusé	départ refusé	départ refusé
2.1.2 Utilisation en cours d'épreuve d'un équipement vestimentaire non conforme (art. 1.3.033)	départ refusé	départ refusé	départ refusé	départ refusé
2.2. Coureur au départ sans casque obligatoire	départ refusé	départ refusé	départ refusé	départ refusé
2.3. Coureur enlevant le casque obligatoire en cours d'épreuve	mise hors compétition et 100	mise hors compétition et 50	mise hors compétition et 30	mise hors compétition et 30
3. Dossard, numéro d'épaule plaque de bicyclette ou plaque de cadre modifié ou placé non réglementairement				
3.1 Epreuve d'une journée	coureur: 50	coureur: 30	coureur: 20	coureur: 20

	UCI	UCI	KBWB/RLVB	WBV/FCWB
Discipline	Francs suisses	Francs suisses	€	€
3.2 Epreuve par étapes	1re infraction: 50 2 e infraction: 200 3 e infraction: mise hors compétition	1re infraction: 30 2 e infraction: 50 3 e infraction: mise hors compétition	1re infraction: 20 2 e infraction: 35 3 e infraction: mise hors compétition	1re infraction: 20 2 e infraction: 35 3 e infraction: mise hors compétition
4 bis Numéro d'identification reproduit sur un autre support que celui fourni par l'organisateur (art. 1.3.077)	Départ refusé	Départ refusé		
4. Numéro d'identification invisible ou pas reconnaissable				
- Epreuve d'une journée - Epreuve par étapes	coureur: 100 1re infraction: 100 2 e infraction: 200 3 e infraction: mise hors compétition	coureur: 50 1re infraction: 30 2 e infraction: 50 3 e infraction: mise hors compétition	coureur: 30 1re infraction: 20 2 e infraction: 35 3 e infraction: mise hors compétition	coureur: 30 1re infraction: 20 2 e infraction: 35 3 e infraction: mise hors compétition
5. Prise ou remise irrégulière d'un vêtement	coureur: 50 Directeur sportif: 200	coureur: 30 Directeur sportif: 100	coureur: 20 Directeur sportif: 65	coureur: 20 Directeur sportif: 65
6. Aide matérielle irrégulière à un coureur d'une autre équipe	Chaque coureur concerné:	Chaque coureur concerné:	Chaque coureur concerné:	Chaque coureur concerné:
6.1 Epreuve d'une journée	mise hors compétition et 200	mise hors compétition et 100	mise hors compétition et 65	mise hors compétition et 65
6.2. Epreuve par étapes	200 par infraction et resp. 2', 5' et 10' de pénalité et mise hors compétition dès la 4ème infraction tout autre licencié: 200	100 par infraction et resp. 2' 5' et 10' de pénalité et mise hors compétition dès la 4ème infraction tout autre licencié: 50	65 par infraction et resp. 2' 5' et 10' de pénalité et mise hors compétition dès la 4ème infraction tout autre licencié: 35	65 par infraction et resp. 2' 5' et 10' de pénalité et mise hors compétition dès la 4ème infraction tout autre licencié: 35
7. Relais à la volée	Chaque coureur impliqué:	Chaque coureur impliqué:	Chaque coureur impliqué:	Chaque coureur impliqué:
7.1. Entre équipiers:	200	100	65	65
7.1.1 Epreuve d'un jour	En cas d'infract. ds le dernier km: 200 et déclassement à la dernière place de son peloton	En cas d'infract. ds le dernier km: 100 et déclassement à la dernière place de son peloton	En cas d'infract. ds le dernier km: 65 et déclassement à la dernière place de son peloton	En cas d'infract. ds le dernier km: 65 et déclassement à la dernière place de son peloton
7.1.2 Epreuve par étapes	200 et 10" par infraction. En cas d'infraction dans le dernier km de l'étape: 200 et 30" et déclassement à la dernière place de son peloton	100 et 10" par infraction. En cas d'infraction dans le dernier km de l'étape: 100 et 30" et déclassement à la dernière place de son peloton	100 et 10" par infraction. En cas d'infraction dans le dernier km de l'étape: 65 et 30" et déclassement à la dernière place de son peloton	100 et 10" par infraction. En cas d'infraction dans le dernier km de l'étape: 65 et 30" et déclassement à la dernière place de son peloton

	UCI	UCI	KBWB/RLVB	WBV/FCWB
Discipline	Francs suisses	Francs suisses	€	€
7.2. Entre non-équipiers:				
7.2.1 Epreuve d'un jour	mise hors compétition et 200	mise hors compétition et 100	mise hors compétition et 65	mise hors compétition et 65
7.2.2 Epreuve par étapes	200 et 1' mise hors compétition en cas d'infraction pendant la dernière étape ou en cas de 2ème infraction	100 et 1' mise hors compétition en cas d'infraction pendant la dernière étape ou en cas de 2ème infraction	65 et 1' mise hors compétition en cas d'infraction pendant la dernière étape ou en cas de 2ème infraction	65 et 1' mise hors compétition en cas d'infraction pendant la dernière étape ou en cas de 2ème infraction

	UCI	UCI	KBWB/RLVB	WBV/FCWB
Discipline	Francs suisses	Francs suisses	€	€
8. Sprint				
8.1 Déviation du couloir choisi en mettant en danger ses collègues				
8.1.1 Epreuve d'une journée	disqualification et 200	disqualification et 100	disqualification et 65	disqualification et 65
8.1.2 Epreuve par étapes	1 re infraction: déclassement à la dernière place de son peloton, pénalité au classement par points égale au nombre de points attribués à la première place de l'étape, 200 et 30" au classement général 2 e infraction: déclassement à la dernière place de l'étape, pénalité au classement par points égale au nombre de points attribués à la première place de l'étape, 200 et 1' au classement général 3 e infraction: mise hors compétition et 200	1 re infraction: déclassement à la dernière place de son peloton, 100 et 30" au classement général 2 e infraction : déclassement à la dernière place de l'étape, 100 et 1' au class. général 3 e infraction : mise hors compétition et 200	1 re infraction: déclassement à la dernière place de son peloton, 65 et 30" au classement général 2 e infraction : déclassement à la dernière place de l'étape, 65 et 1' au class. général 3 e infraction : mise hors compétition et 130	1 re infraction: déclassement à la dernière place de son peloton, 65 et 30" au classement général 2 e infraction : déclassement à la dernière place de l'étape, 65 et 1' au class. général 3 e infraction : mise hors compétition et 130
8.2 Sprint irrégulier				
8.2.1 Epreuve d'une journée	déclassement à la dernière place de son peloton et 200	déclassement à la dernière place de son peloton et 100	déclassement à la dernière place de son peloton et 65	déclassement à la dernière place de son peloton et 65
8.2.2 Epreuve par étapes	1re infraction: déclassement à la dernière place de son peloton et 200 2 e infraction: déclassement à la dernière place de l'étape et 200 3 e infraction: mise hors compétition et 200	1re infraction: déclassement à la dernière place de son peloton et 50 2 e infraction: déclassement à la dernière place de l'étape et 100 3 e infraction: mise hors compétition et 200	1re infraction: déclassement à la dernière place de son peloton et 35 2 e infraction: déclassement à la dernière place de l'étape et 65 3 e infraction: mise hors compétition et 130	1re infraction: déclassement à la dernière place de son peloton et 35 2 e infraction: déclassement à la dernière place de l'étape et 65 3 e infraction: mise hors compétition et 130
De plus, le collège des commissaires peut, dans les cas particulièrement graves, prononcer la mise hors compétition et une amende de 200 à la première infraction				
8.3 Tirage de maillot				
8.3.1 Epreuve d'une journée	coureur: 200	coureur: 50	coureur: 35	coureur: 35
8.3.2 Epreuve par étapes	200 et 10" par infraction	50 et 10" par infraction	35 et 10" par infraction	35 et 10" par infraction
8.3.3 Dans le dernier km de l'épreuve	disqualification et 200	disqualification et 100	disqualification et 65	disqualification et 65

	UCI	UCI	KBWB/RLVB	WBV/FCWB
Discipline	Francs suisses	Francs suisses	€	€
8.3.4 Dans le dernier km d'une étape	1re infraction: 200 et 20" 2 e infraction: 200 et mise hors compétition	1re infraction: 100 et 20" 2 e infraction: 100 et mise hors compétition	1re infraction: 65 et 20" 2 e infraction: 65 et mise hors compétition	1re infraction: 65 et 20" 2 e infraction: 65 et mise hors compétition
9. Poussée				
9.1 Rétropoussée sur voiture, moto, coureur	coureur:	coureur:	coureur:	coureur:
9.1.1 Epreuve d'une journée	50 par infraction	30 par infraction	20 par infraction	20 par infraction
9.1.2 Epreuve par étapes	50, 5 points de pénalisation au classement par points et 10" par infraction	30 et 10" par infraction	20 et 10" par infraction	20 et 10" par infraction
9.2 Poussée entre équipiers	Chaque coureur impliqué:	Chaque coureur impliqué:	Chaque coureur impliqué:	Chaque coureur impliqué:
9.2.1 Epreuve d'une journée	50 par infraction	30 par infraction	20 par infraction	20 par infraction
9.2.2 Epreuve par étapes	50 et 10" par infraction	30 et 10" par infraction	20 et 10" par infraction	20 et 10" par infraction
9.3 Poussée donnée à un coureur d'une autre équipe	coureur poussant:	coureur poussant:	coureur poussant:	coureur poussant:
9.3.1 Epreuve d'une journée	200 et mise hors compétition	50 et mise hors compétition	35 et mise hors compétition	35 et mise hors compétition
9.3.2 Epreuve par étapes	200 et 10" de pénalité mise hors compétition en cas d'infraction pendant la dernière étape ou en cas de 2ème infraction autre licencié: 200	50 et 10" de pénalité mise hors compétition en cas d'infraction pendant la dernière étape ou en cas de 2ème infraction autre licencié: 200	35 et 10" de pénalité mise hors compétition en cas d'infraction pendant la dernière étape ou en cas de 2ème infraction autre licencié: 130	35 et 10" de pénalité mise hors compétition en cas d'infraction pendant la dernière étape ou en cas de 2ème infraction autre licencié: 130
9.4 Poussée par spectateur	coureur: 20	coureur: avertissement		
10. Obstruction volontaire d'un coureur ou d'une voiture d'équipe	coureur:	coureur:	coureur:	coureur:
10.1 Epreuve d'une journée	200 et mise hors compétition	50 et mise hors compétition	35 et mise hors compétition	35 et mise hors compétition

	UCI	UCI	KBWB/RLVB	WBV/FCWB
Discipline	Francs suisses	Francs suisses	€	€
10.2 Epreuve par étapes	200 et 10" 200 et mise hors compétition à la 2ème infraction; en cas d'infraction dans le dernier km d'une étape: 200, 30" et déclassement à la dernière place de l'étape; en cas d'infraction dans la dernière étape et en cas d'infraction à l'encontre d'un coureur classé parmi les 10 premiers d'un classement: 200 et mise hors compétition autre licencié: 1000	50 et 10" 50 et mise hors compétition à la 2ème infraction; en cas d'infraction dans le dernier km d'une étape:100, 30" et déclassement à la dernière place de l'étape; en cas d'infraction dans la dernière étape et en cas d'infraction à l'encontre d'un coureur classé parmi les 10 premiers d'un classement: 100 et mise hors compétition autre licencié: 200	35 et 10" 35 et mise hors compétition à la 2ème infraction; en cas d'infraction dans le dernier km d'une étape:65, 30" et déclassement à la dernière place de l'étape; en cas d'infraction dans la dernière étape et en cas d'infraction à l'encontre d'un coureur classé parmi les 10 premiers d'un classement: 65 et mise hors compétition autre licencié: 130	35 et 10" 35 et mise hors compétition à la 2ème infraction; en cas d'infraction dans le dernier km d'une étape:65, 30" et déclassement à la dernière place de l'étape; en cas d'infraction dans la dernière étape et en cas d'infraction à l'encontre d'un coureur classé parmi les 10 premiers d'un classement: 65 et mise hors compétition autre licencié: 130
11. Entraide non autorisée lors d'une arrivée en circuit	coureurs impliqués:	coureurs impliqués:	coureurs impliqués:	coureurs impliqués:
11.1 Epreuve d'une journée	200 et mise hors compétition	100 et mise hors compétition	65 et mise hors compétition	65 et mise hors compétition
11.2 Epreuve par étapes	200 et déclassement à la dernière place de l'étape 200 et mise hors compétition en cas d'infraction pendant la dernière étape ou en cas de 2ème infraction	100 et déclassement à la dernière place de l'étape 100 et mise hors compétition en cas d'infraction pendant la dernière étape ou en cas de 2ème infraction	65 et déclassement à la dernière place de l'étape 65 et mise hors compétition en cas d'infraction pendant la dernière étape ou en cas de 2ème infraction	65 et déclassement à la dernière place de l'étape 65 et mise hors compétition en cas d'infraction pendant la dernière étape ou en cas de 2ème infraction
12. Déviation volontaire du parcours, tentative de se faire classer sans avoir accompli tout le parcours à bicyclette, reprise de la course après être monté dans un véhicule ou sur une moto	coureur: 200 et mise hors compétition	coureur: 100 et mise hors compétition	coureur: 65 et mise hors compétition	coureur: 65 et mise hors compétition
12 bis Usage/utilisation de trottoirs, chemins ou pistes cyclables ne faisant pas partie du parcours.	Coureur : 200 et/ou mise hors course	Coureur : 100 et/ou mise hors course	Coureur : 50 et/ou mise hors course	Coureur : 25 et/ou mise hors course
13. Déviation involontaire du parcours avec avantage	contre la montre: 20" de pénalité épreuve par étape: déclassement à la dernière place du peloton de l'étape épreuve d'une journée: mise hors compétition	contre la montre: 20" de pénalité Epreuve par étape: déclassement à la dernière place du peloton épreuve d'une journée: mise hors compétition	contre la montre: 20" de pénalité Epreuve par étape: déclassement à la dernière place du peloton épreuve d'une journée: mise hors compétition	contre la montre: 20" de pénalité Epreuve par étape: déclassement à la dernière place du peloton épreuve d'une journée: mise hors compétition

	UCI	UCI	KBWB/RLVB	WBV/FCWB
Discipline	Francs suisses	Francs suisses	€	€
14. Traversée d'un passage à niveau fermé	mise hors compétition	mise hors compétition	<ul style="list-style-type: none"> Épreuves nationales .12 & .13 : mise hors compétition + 250 € Epreuves nationales toutes autres catégories : mise hors compétition + 200 € 	<ul style="list-style-type: none"> Épreuves nationales .12 & .13 : mise hors compétition + 250 € Epreuves nationales toutes autres catégories : mise hors compétition + 200 €
15. Fraude, tentative de fraude, collusion entre coureurs d'équipes différentes	Chaque coureur impliqué:	Chaque coureur impliqué:	Chaque coureur impliqué:	Chaque coureur impliqué:
15.1 Epreuve d'une journée	200 et mise hors compétition	100 et mise hors compétition	65 et mise hors compétition	65 et mise hors compétition
15.2 Epreuve par étapes	200 et 10' de pénalité et mise hors compétition en cas d'infraction pendant la dernière étape ou en cas de 2ème infraction;	100 et 10' de pénalité et mise hors compétition en cas d'infraction pendant la dernière étape ou en cas de 2ème infraction;	65 et 10' de pénalité et mise hors compétition en cas d'infraction pendant la dernière étape ou en cas de 2ème infraction;	65 et 10' de pénalité et mise hors compétition en cas d'infraction pendant la dernière étape ou en cas de 2ème infraction;
	tout autre licencié, comme auteur participant ou complice: 200 et mise hors compétition	tout autre licencié, comme auteur participant ou complice: 100 et mise hors compétition	tout autre licencié, comme auteur participant ou complice: 65 et mise hors compétition	tout autre licencié, comme auteur participant ou complice: 65 et mise hors compétition
16. Ravitaillement non autorisé				
16.1 Epreuve d'une journée - dans les 50 premiers km - dans les 20 derniers km	coureur: 200 coureur: 1000 Autre licencié: 1000	coureur: 50 coureur: 150 Autre licencié: 150	coureur: 35 coureur: 50 Autre licencié: 100	coureur: 35 coureur: 50 Autre licencié: 100
16.2. Epreuve par étapes - Dans les 50 premiers km de l'étape - Dans les 20 derniers km de l'étape	200 200 et 20" par infraction 1000 à la 3ème infraction autre licencié: 1000	50 50 et 20" par infraction 150 à la 3ème infraction autre licencié: 150	35 35 et 20" par infraction 100 à la 3ème infraction autre licencié: 100	35 35 et 20" par infraction 100 à la 3ème infraction autre licencié: 100
17. Ravitaillement irrégulier	coureur: 50 par infraction autre licencié: 200 par infraction	coureur: 20 par infraction autre licencié: 50 par infraction	coureur: 15 par infraction autre licencié: 30 par infraction	coureur: 15 par infraction autre licencié: 30 par infraction
18. Infraction aux dispositions réglementaires concernant la circulation des véhicules dans la course	conducteur du véhicule: 200	conducteur du véhicule: 100	conducteur du véhicule: 65	conducteur du véhicule: 65
19. Obstruction au passage d'une voiture officielle	coureur: 50 autre licencié: 100	coureur: 20 autre licencié: 50	coureur: 15 autre licencié: 35	coureur: 15 autre licencié: 35
20. Non-respect des instructions de la direction de l'épreuve ou des commissaires	coureur: 30 à 100 autre licencié: 100 à 200	coureur: 20 à 100 autre licencié: 50 à 200	coureur: 15 à 65 autre licencié: 30 à 130	coureur: 15 à 65 autre licencié: 30 à 130
21. Injures, menaces, comportement incorrect	tout licencié: 50 à 200	tout licencié: 50 à 200	tout licencié: 35 à 130	tout licencié: 35 à 130
22. Voies de fait				

	UCI	UCI	KBWB/RLVB	WBV/FCWB
Discipline	Francs suisses	Francs suisses	€	€
22.1. Entre coureurs	200 par infraction plus 1' de pénalisation par infraction dans les épreuves par étapes mise hors compétition pour agression particulièrement grave	100 par infraction plus 1' de pénalisation par infraction dans les épreuves par étapes mise hors compétition pour agression particulièrement grave	65 par infraction plus 1' de pénalisation par infraction dans les épreuves par étapes mise hors compétition pour agression particulièrement grave	65 par infraction plus 1' de pénalisation par infraction dans les épreuves par étapes mise hors compétition pour agression particulièrement grave
22.2. Envers toute autre personne	coureur: mise hors compétition et 200 autre licencié: 5000	coureur: mise hors compétition et 100 autre licencié:1000	coureur: mise hors compétition et 65 autre licencié:250	coureur: mise hors compétition et 65 autre licencié:250
23. Vol de denrées, boissons ou toute autre marchandise en cours d'épreuve	tout licencié: 1000	tout licencié: 300	tout licencié: 100	tout licencié: 100
24. Port d'un récipient en verre	tout licencié: 50	tout licencié: 30	tout licencié: 20	tout licencié: 20
25. Jet irrégulier ou dangereux d'un objet	tout licencié: 100 Autre infraction pendant la même course: 200 à 500 (la sanction est appliquée à l'équipe si le coureur ne peut être identifié si le coureur ne peut être identifié individuellement)	tout licencié: 60 Autre infraction pendant la même course: 100 à 250 (la sanction est appliquée à l'équipe si le coureur ne peut être identifié si le coureur ne peut être identifié individuellement)	tout licencié: 20 Autre infraction pendant la même course: 20 à 65 (la sanction est appliquée à l'équipe si le coureur ne peut être identifié si le coureur ne peut être identifié individuellement)	tout licencié: 20 Autre infraction pendant la même course: 20 à 65 (la sanction est appliquée à l'équipe si le coureur ne peut être identifié si le coureur ne peut être identifié individuellement)
26. Jet d'un objet en verre	tout licencié: mise hors compétition et 100	tout licencié: mise hors compétition et 50	tout licencié: mise hors compétition et 35	tout licencié: mise hors compétition et 35
27. Repassage de la ligne d'arrivée dans le sens de la course toujours porteur du dossard	coureur: 30	coureur: avertissement	coureur: avertissement	coureur: avertissement
28. Non-participation aux cérémonies protocolaires				
-Epreuves UCI WorldTour et Coupes du Monde	Coureur: 200, suppression des prix et des points "coupe du monde" gagnés dans l'épreuve			
-Toutes les épreuves	Coureur: 200 et suppression des prix	Coureur: 100 et suppression des prix	Coureur: 65 et suppression des prix	Coureur: 65 et suppression des prix

ÉPREUVES DE CYCLO-CROSS				
29.1 Changement de matériel non réglementaire	mise hors compétition	mise hors compétition	mise hors compétition	mise hors compétition
29.2 Passage au poste matériel sans changement de matériel	Mise hors compétition	Mise hors compétition	Mise hors compétition	Mise hors compétition
30. Coureur ne respectant pas l'ordre de départ prévu à l'art. 5.1.043	100	100	40	40
31. Coureur continuant la course après être doublé dans le cas de l'article 5.1.051	100	100		
32. Ravitaillement non autorisé	Mise hors course			

(texte modifié aux 1.01.00; 1.01.02; 1.01.03; 5.05.03; 1.01.04; 1.01.05; 1.01.06; 1.01.07; 01.01.09; 1.07.11; 1.10.11; 1.10.13; 7.03.14; 15.05.14; 1.01.15; 1.07.15; 1.01.16; 1.01.17; 1.07.17; 1.01.19; 11.02.20; 12.06.20).